

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 1^{er} avril 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h20

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 32
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 1

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ; MESNIER Christian

Étaient excusés :

G.B.M : MAILLARD Valérie ; ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 33
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christian MAGNIN-FEYSOT

Procurations de vote :

Mandant : GARNIER Christophe
Mandataire : DEVESA Cyril

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

**LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE ÉTUDE SUR LE
MODE DE GESTION DE L'UVE A COMPTER DE 2028 ET
ACCOMPAGNEMENT DANS LA DÉMARCHE RETENUE**

Rapporteur : Monsieur Anthony Nappez, Vice-Président

Le Marché Public Global de Performance portant sur la conception/réalisation des travaux de modernisation, la restructuration de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) et son exploitation/maintenance arrivera à échéance le 5 décembre 2028 au terme de la seconde période de reconduction.

Les décisions, quant au mode de gestion de cette installation dans le futur, doivent être entérinées au plus tard au premier semestre 2026.

Il est donc nécessaire d'engager, dès à présent, la réflexion sur le mode de gestion qu'il conviendra de retenir pour l'exploitation de l'UVE à compter de 6 décembre 2028 car, quel que soit le mode de gestion retenu, sa mise en œuvre requiert environ 18 à 24 mois.

Afin d'analyser toutes les possibilités de gestion de l'UVE et d'être accompagné dans la démarche de mise en œuvre de la solution retenue, il est décidé de s'adjoindre le soutien d'un cabinet conseil spécialisé dans le domaine.

Le montant estimé de l'enveloppe budgétaire est de 225 000 € HT (nomenclature Achats 06012 « Assistance à maîtrise d'ouvrage – dimensions techniques et juridiques »).

Il est décidé de retenir la procédure de consultation formalisée des marchés publics en appel d'offres ouvert sur un seul lot et un seul attributaire.

À l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- **le lancement d'une consultation, par la procédure formalisée des appels d'offres, afin de retenir un cabinet spécialisé pour une étude comparative des modes de gestion de l'usine d'incinération et un accompagnement dans la mise en œuvre du choix de gestion, alors décidé par le SYBERT,**
- **l'autorisation à donner au Président ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché d'étude, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.**

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Christian MAGNIN-FEYSOT

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

